



Coopération internationale

MESR, Paris, 6 mars 2014

Horizon 2020 et 7^{ème} PCRDT

Différences influant sur la coopération internationale

La volonté d'une **dimension plus stratégique** (cf. feuilles de route pluriannuelles pour la coopération internationale, intégration plus poussée avec l'activité du SFIC)

Un **enjeu transversal** (intégration aux trois priorités du programme)

Un **engagement fort** (« Les activités de coopération internationale devraient être maintenues au moins au niveau du septième programme-cadre » cf. §3 de l'introduction au programme spécifique)

Des **mesures spécifiques** (Défi sociétal 6 : « L'Europe comme acteur global » - INT1&2) : moins de sujets, mais définition plus large et impact potentiel plus important

Evolution de la liste des pays industrialisés/émergents éligibles automatiquement au financement

→ Les BRIC et le Mexique ne figurent plus parmi les pays automatiquement éligibles.

Ouverture à l'ensemble du monde mais **meilleure protection des intérêts européens.**

Coopération internationale et préservation des intérêts de l'Union européenne

Réciprocité

- « Les participants qui ont reçu un financement de l'Union et qui comptent exploiter les résultats produits avec un tel financement, principalement dans des pays tiers non associés à Horizon 2020, devraient indiquer **en quoi le financement de l'Union contribuera à la compétitivité globale de l'Europe** (principe de **réciprocité**) »
- Introduction des règles de participation, « considérant » §33

Participation au programme

- Possibilité de la « **restriction** » par la Commission de la participation d'entités juridiques jugées « **préjudiciables au intérêts de l'Union** »
- Règles de participation, art. 7

Exploitation des résultats

- « La convention de subvention peut prévoir que la Commission ou l'organisme de financement compétent peut s'opposer à un transfert de propriété ou à la concession d'une licence exclusive à des tiers établis dans un pays tiers non associé à Horizon 2020, **lorsqu'elle ou il estime que ledit transfert ou ladite concession n'est pas conforme à l'intérêt du développement de la compétitivité de l'économie de l'Union ou est incompatible avec des principes éthiques ou des impératifs de sécurité.** »
- Règles de participation, art. 44

Objectifs généraux de la coopération internationale sous Horizon 2020

Renforcer l'**excellence** de l'Union en matière de recherche et d'innovation, son caractère **attractif** pour la poursuite de ces activités, ainsi que sa **compétitivité** économique et industrielle

Relever des défis sociétaux d'envergure mondiale

Soutenir les politiques extérieures de l'Union

Objectifs d'Horizon 2020 selon les groupes de pays tiers

Pays de l'AELE, de l'élargissement et de la PEV

- Contribution à la constitution de l'EER
- Synergie avec l'action extérieure de l'UE

Pays industrialisés et émergents

- Développement de la compétitivité de l'Europe
- Opportunités commerciales et accès à de nouveaux marchés
- Résolution de défis planétaires

Pays en développement

- L'aide au développement
- Résolution de défis planétaires

Cf. Communication de la Commission du 14 septembre 2012 : *Renforcement et ciblage de la coopération internationale de l'Union européenne dans la recherche et l'innovation : une approche stratégique*

Pays éligibles à Horizon 2020

Eligibilité au programme ≠ éligibilité au financement Sont éligibles au financement par Horizon 2020 :

Les 28 pays membres de l'Union européenne

- Y compris les Départements d'outre-Mer : dont Guadeloupe et dépendances, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte
- Y compris les Collectivités d'outre-mer : dont Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna

Les pays associés

- Pays voisins, candidats, AELE ou associés sous le 7^e PCRDT, qui remplissent certaines conditions. Au 06/03/2014 : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Îles Féroé, FYROM, Islande, Israël, Liechtenstein, Moldavie, Monténégro, Norvège, Serbie, Turquie)
- [Lien](#) vers la liste complète sur le Portail du participant Horizon 2020

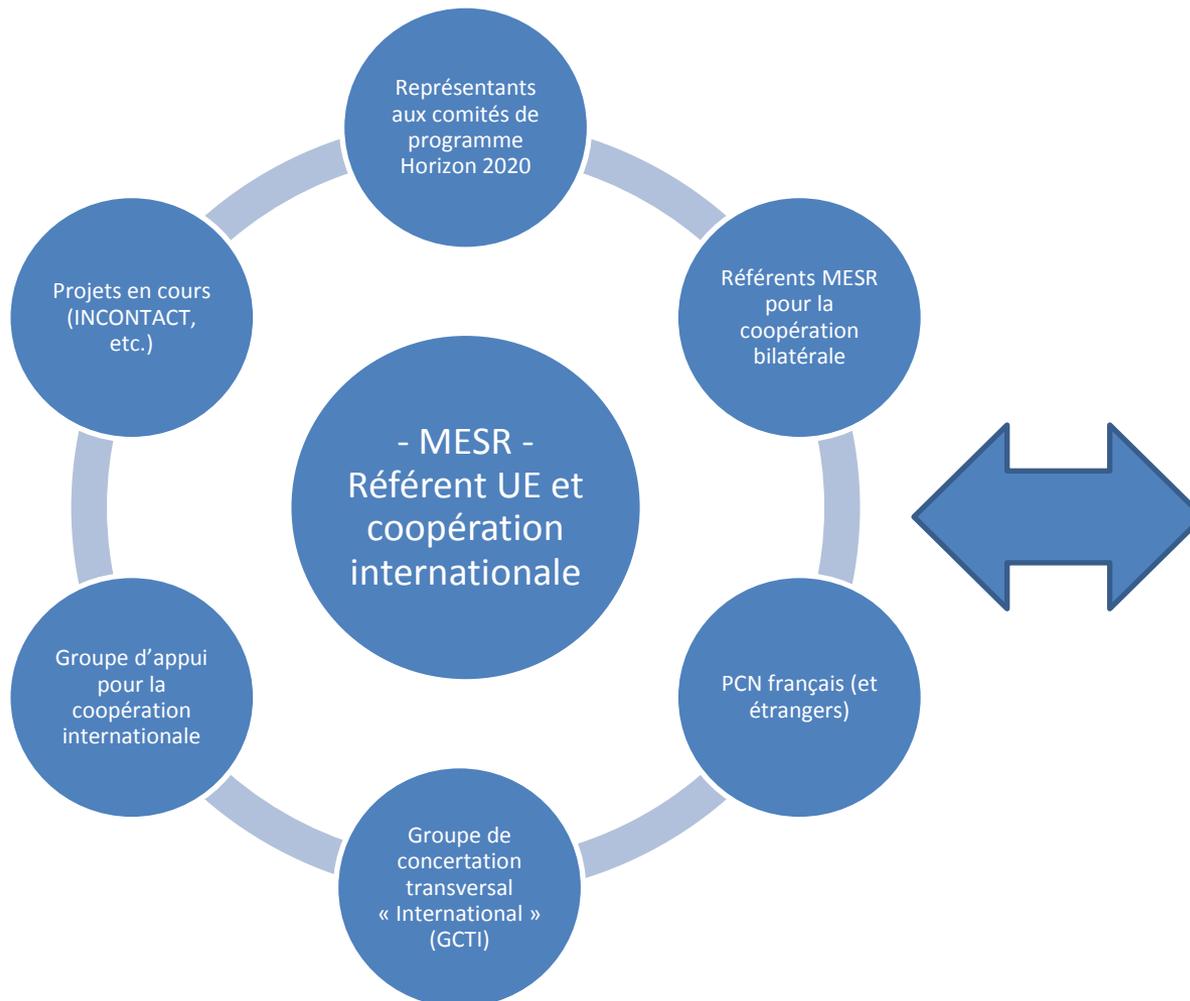
Les pays cités dans les annexes générales du programme

- La majeure partie des pays du globe, à l'exception de la plupart des pays industrialisés et émergents (les BRIC notamment ne sont pas compris)
- [Lien](#) vers les Annexes générales Horizon 2020

Les autres cas de figure :

- Existence d'un [accord de coopération S&T](#) spécifique entre le pays et l'UE (Référence dans le programme de travail pour chaque appel/sujet)
- Institutions de pays tiers jugées essentielles pour l'accomplissement des objectifs du projet

Le dispositif français pour la coopération internationale dans Horizon 2020



Communauté
française de
la Recherche
et de
l'Innovation

Le dispositif français pour la coopération internationale dans Horizon 2020 - Services

Informations sur le contexte stratégique

- Stratégie européenne (feuilles de route pluriannuelles, dialogues politiques)
- Initiatives SFIC : géographiques (Etats-Unis, Brésil, Chine, Russie) et thématiques (principes communs)

Informations sur Horizon 2020

- Sessions d'information à focus thématique ou géographique
- Conseils aux consortia en cours de composition
- Actualité des comités de programme (comité stratégique et défi sociétal 6)
- Initiatives art. 185 TFUE (ex : PRIMA)

Mise à disposition d'outils

- Fiches de synthèse
- Analyse des programmes de travail (carte interactive)
- Aide à la recherche de partenaires à l'étranger
- Information sur le financement des partenaires tiers

Ressources

Portail Horizon 2020 français

- Contextualisation ([EER/stratégie](#))
- [Page dédiée à la coopération internationale](#)
 - Calendrier d'événements « coopération internationale »
 - Mise à disposition d'informations et d'outils
 - Publication d'articles et d'actualités

Portail du participant Horizon 2020

- Fonction recherche par [« tag » coopération internationale](#)
- [Section dédiée](#) dans le manuel du participant

Portail internet de la Commission européenne

- [Section coopération internationale](#)

FAQ : quels pays tiers choisir ?

- Pertinence thématique et géographique
- Solidité du consortium : privilégier des institutions avec lesquelles vous avez déjà travaillé
- Tenir compte des conditions d'éligibilité (nombre de partenaires, budget)

- A l'évaluation, pas de bonus a priori pour l'inclusion d'un partenaire tiers : c'est la valeur ajoutée au regard des objectifs du projet qui prime
- Exceptions : mesures spécifiques et appels clairement fléchés

Les mesures spécifiques dans l'architecture H2020

Excellence scientifique

- Conseil européen de la recherche (ERC)
- Actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC)
- Technologies futures et émergentes (FET)
- Infrastructures de recherche

Primauté industrielle

- Technologies de l'information et de la Communication (TIC)
- Technologies clés génériques (KET)
- Espace
- Innovation dans les PME
- Accès au financement à risque

Défis sociétaux

- Santé, bien-être, vieillissement
- Sécurité alimentaire, bio-économie
- Energies sûres, propres, efficaces
- Transports intelligents, verts, intégrés
- Climat, environnement, matières premières
- Sociétés inclusives, novatrices et capables de réflexion
- Sociétés sûres

E
U
R
A
T
O
M

Diffusion de l'excellence et élargissement de la participation

Science pour et avec la société

Institut européen d'innovation et de technologie (IET)

Centre commun de recherche (Joint Research Centre – JRC)

Mesures spécifiques : « L'Europe comme acteur global » - Avec quels pays ?

INT-1 (CSA)

PAYS CIBLES :

2014 : Chine, Russie

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 29.04.2014 à 17h

2015 : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Etats-Unis, Ukraine

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 20.01.2015 à 17h

INT-2 (CSA)

PAYS CIBLES :

2014 : Afrique (tous pays), pays de la Mer Noire, pays du Moyen-Orient

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 29.04.2014 à 17h

2015 : pays de la Méditerranée, pays du Partenariat oriental

DATE LIMITE DE SOUMISSION : 20.01.2015 à 17h

Budget
max.

(par projet)

1,95 million d'euros par projet pour les Etats-Unis, la Chine, le Brésil et la Russie, l'Afrique et la rive sud de la Méditerranée ;

1,5 million d'euros par projet pour le Partenariat oriental et la Mer Noire ;

1 million d'euros par projet pour l'Afrique du Sud, l'Australie, le Moyen-Orient et l'Ukraine.

Mesures spécifiques : « L'Europe comme acteur global » (Défi sociétal 6)

2014-2015 : INT-1 et 2

- **Objectif :**
Renforcement du **dialogue bilatéral/birégional** dans le domaine de la recherche et de l'innovation
- **Type :**
Actions de coordination et de support (CSA)

Pistes pour 2016-2020*

- Mise en réseau
- Jumelage
- Coordination des politiques et programmes de l'UE et des EM
- Actions conjointes
- Maisons européennes de la S&I virtuelles
- Prestation de services aux organisations européennes étendant leurs activités à des pays tiers
- Accès d'organisations et de chercheurs des EM et pays associés à des centres de recherche établis conjointement dans les pays tiers

* Voir [programme de travail spécifique](#),6-2-4.

FAQ – trouver des partenaires (plateformes)

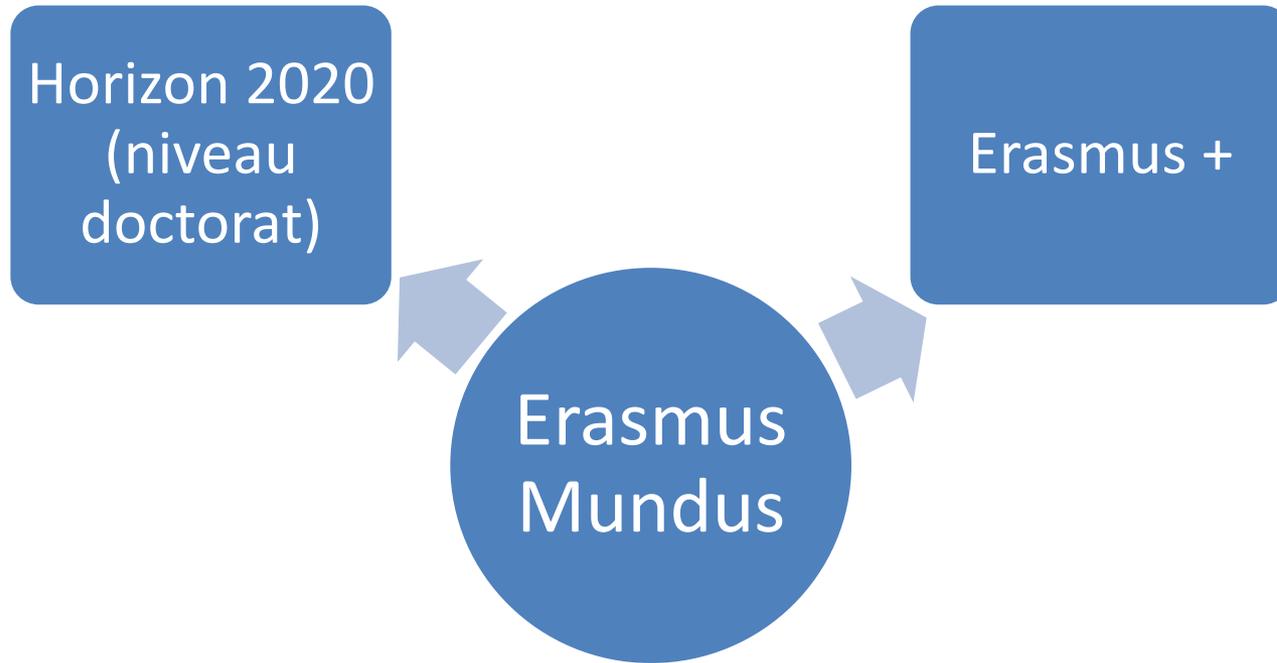
- Général {
- [CORDIS Partner Service](#)
Base de référence, mise à disposition par la Commission ;
alimentation par les utilisateurs.
- Thématique {
- [Réseau Ideal-Ist](#) pour les TIC
 - [Réseau Net4 society](#) pour les Sciences humaines et sociales ;
 - [Réseau Fit for Health](#) pour la Santé
 - [Réseau NMPTeAm](#) pour les NMP
 - [Réseau C-Energy+](#) pour l’Energie
 - [Réseau S2eren](#) pour la Sécurité
 - [Réseau People Network+](#) pour la Mobilité
 - [EroRis-Net+](#) pour les Infrastructures

 - [Enterprise Europe Network Cooperation Opportunities Database](#)
Transversal (secteur privé)

Pour plus d’informations

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74361/recherche-partenaires.html>

FAQ : AMSC entre Erasmus + et Horizon 2020



Les Doctorats conjoints Erasmus Mundus font partie d'Horizon 2020 (AMSC-ITN) à partir de 2014.

FAQ : participation de la Suisse

Etat au 06/03/2014 :

- La Suisse doit être considérée comme un **Etat tiers** pour la participation 2014 à H2020 et EURATOM ;
- Concernant la possibilité d'un financement par la Suisse, les partenaires potentiels de ce pays sont invités à se rapprocher du Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (cf. le décret fédéral suisse du 13 septembre 2013 : financement éventuel au cas par cas) ;
- Les projets du 7^{ème} PCRDT ne sont pas affectés.

http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/other/hi/h2020-hi-swiss-part_en.pdf

FAQ : RUP et PTOM

Régions ultrapériphériques (RUP)

- font partie de l'UE
- FR : les DOM (Guadeloupe et dépendances, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte)

Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)

- ne font pas partie de l'UE
- FR : les COM (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna)

Les deux groupes sont automatiquement éligibles au financement par Horizon 2020.

FAQ : participation de filiales de groupes internationaux

Les filiales de groupes internationaux implantées dans un pays financièrement éligible à Horizon 2020 le sont également.

Cf. art. 7 des règles de participation Horizon 2020.

FAQ : le programme de travail 2016-2017

Les besoins français sont relayés par les GTN et les PCN, et défendus au niveau européen par les représentants au comité de programme.

Calendrier :

- 2^{ème} semestre 2014 : consultation des Etats membres sur les priorités stratégiques
- 1^{er} semestre 2015 : consultation des Etats membres sur les contenus du programme de travail
- Été/automne 2015 : adoption du programme de travail 2016-17.

→ Les besoins de la Communauté doivent être recensés d'ici la fin mai 2014 en vue de la prise en compte pour la négociation du programme de travail 2016-17.

Merci pour votre attention !

<http://www.horizon2020.gouv.fr>